

# ATTESTATION DE DOMMAGES DUS À LA FAUNE SAUVAGE EN CÔTE-D'OR

Nom, Prénom :

En qualité de :

Demeurant à :

Lieu des dégâts :

Téléphone :

Mail :

Fait le :

Signature :

Pour pouvoir réguler certaines espèces par piégeage ou tir, il faut démontrer les dégâts et/ou dommages qu'elles occasionnent. Le formulaire ci-dessous est à compléter pour chaque dommage observé. Cette déclaration n'ouvre pas droit à une indemnisation, mais peut permettre la régulation de certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, notamment celles du groupe 2 (renards, mustélidés, corvidés, étourneaux, etc.).

Suite à une modification réglementaire, cette liste des espèces est définie pour six ans, directement par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable des Transports et du Logement et par Monsieur le Préfet.



**Une fiche par espèce et par commune !**

## Dégâts sur culture

**Espèce concernée (cochez une seule case) :**  Corneille noire  Corbeau freux  Ragondin / Rat musqué  Fouine  Blaireau  Étourneau sansonnet **Date ou période des dommages :**

Corneille noire  Corbeau freux  Ragondin / Rat musqué  Fouine  Blaireau  Étourneau sansonnet

Culture concernée	Surf. concernée par les dégâts	Estimation des dégâts aux récoltes (€)	Estimation globale du préjudice (€)	Re semis (OUI ou NON)	Stade de la culture au moment des dégâts
Maïs					
Blé					
Tournesol					
Soja					
Autres					



## Dégâts sur la faune

**Espèce concernée (cochez une seule case) :**  Renard  Fouine  Martre  Corneille noire  Corbeau freux  Pie  Autre (à préciser) **Date ou période des dommages :**

Renard  Fouine  Martre  Corneille noire  Corbeau freux  Pie  Autre (à préciser)

Nature des dégâts (Ex : oeufs, poussins, poule, ...)	Nombre	Montant (€)

## Dégâts aux particuliers

Espèces ayant causé des dommages (cochez une des cases ci-dessous) :

Nom de l'espèce : .....

- Identification certaine  
 Identification probable

Date ou période des dégâts : .....

Commune des dommages : .....

Description des dommages (Dérangement, câble de voiture, isolation, digue, berge, etc...) :

Montant du préjudice obligatoire (en €) : .....

**N'hésitez pas à joindre des photos ou des justificatifs (factures, devis...)  
pour attester des dégâts et des pertes subies.**

Merci de retourner cette attestation à :

Fédération des chasseurs de Côte-d'Or  
CS 10 030 – 21 490 NORGES LA VILLE CEDEX  
Fax : 03 80 53 00 74 – Mail : m.coppere@fdc21.com



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

